



MON VILLAGE

Jun 2017

EDITORIAL

SOMMAIRE

Page 2 :

Budget et emprunts

Page 3 :

Travaux réalisés, Acquisition matériel, Formation professionnelle

Page 4 :

Etudes et travaux en cours

Page 5 :

SIVOS, Eclairage public

Page 6 :

Vie associative, calendrier associatif, repas des aînés

Page 7 :

PLUi H

Page 8 :

Vivre ensemble

Page 9 :

Secrétariat, Etat civil, Site Internet

Page 10 :

Sauvegarde du patrimoine,

Page 11 :

Vacances d'été

Centre de loisirs de Montaure et piscine

Page 12 :

Echos des animations

La réalisation d'un bulletin communal est toujours un moment important dans la vie municipale. Pour les élus cela nécessite de prendre le temps de retranscrire auprès de tous par écrit les orientations et actions que le conseil municipal met en œuvre.

Au travers des divers échanges avec vous, je ne doute pas que vous n'avez pas attendu la distribution de ce bulletin pour constater le travail effectué depuis le début d'année.

Une forte impulsion a été donnée afin de doter nos employés de moyens matériels pour travailler dans de bonnes conditions.

Parallèlement la sollicitation d'intervenants extérieurs a été nécessaire pour effectuer de gros chantiers dans les espaces verts.

La volonté du conseil municipal est de poursuivre cette démarche au niveau des bâtiments communaux sans oublier la partie voirie qui va subir quelques travaux de réfection et de modernisation.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'endettement de la commune a été réaménagé par le biais du refinancement de deux des trois emprunts. Cette action donnera de la souplesse en diminuant le montant de la charge annuelle de remboursement.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, les membres du conseil se joignent à moi pour vous souhaiter un excellent été.

Le Maire

Hervé PICARD

Horaires de la mairie:

Mardi 15h00-19h00,

Jeudi 15h00-19h00,

Vendredi 09h30-11h00

BUDGET et EMPRUNTS

BUDGET PRIMITIF 2017					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (combustibles, carburants, maintenance éclairage public, taxe foncière, vêtements de travail, télécommunications, frais postaux..)	41 137,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 131,05
012	CHARGES DE PERSONNEL (salaires et charges)	49 800,00	70	PRODUITS DIVERS DES SERVICES & VENTES (concession cimetièrre, mise à disposition personnel, redevances taxe d'ordures ménagères)	560,00
014	Atténuation de produits	8 000,00	73	IMPOTS ET TAXES (impôts locaux, dotation solidarité, fonds de péréquation)	126 669,00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 040,77	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Dotation de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, ...)	56 208,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 105,32	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (revenus des immeubles)	14 441,00
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE (participations SDIS,SIVOS, Syndicat des Gymnases, Indemnités, Subventions associations et CCAS)	93 905,71	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (remboursement sinistre assurance)	2 632,00
66	CHARGES FINANCIERES (remboursement intérêts d'emprunts)	9 233,66			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (remboursement annulation location de salle)	200,00			
			SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		202 641,05
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		3 781,41
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		206 422,46	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		206 422,46
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 131,05	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 105,32
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (remboursement capital emprunts)	27 503,00	10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES (reversement FCTVA)	237,00
20	IMMOBILISATIONS INCORP.(frais de notaire et géomètre)	3 500,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTIS. (fonds concours CASE, réserves parlementaires)	12 942,50
21	IMMOBILISATIONS CORPO. (acquisition terrain, tracteur tondeuse, bouche incendie, logiciel cimetière, petits matériels ...)	65 090,00			
23	IMMOBILIS. EN COURS (rénovation bâtiments, tableau d'affichage)	23 348,15			
			SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		16 284,82
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		105 287,38
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		121 572,20	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		121 572,20

EMPRUNTS

L'équipe municipale a souhaité renégocier la dette antérieure en réaménageant les deux principaux emprunts, 185 000€ le comblement de la marnière contracté en 2005 à un taux de 3.57 % et 150 122.66 € pour l'achat des murs du commerce local mobilisé en 2013 à un taux de 3.57 %. L'objectif de la démarche est de donner de la souplesse au budget en diminuant la charge annuelle de remboursement. Pour cela l'option d'étaler la dette a été retenue en recapitaliser les frais de négociation tout en négociant des taux d'intérêt inférieurs à ceux initialement contractés. Les offres émises par la Caisse d'Epargne Normandie ont été retenues.

Prêt	Montant emprunté	Année	Durée année	Taux	Type d'échange	Echéance	charge annuelle
Ancien prêt achat des murs du bar	152 500.00€	2013	20	3.79	annuelle	Constante 11 013.55 €	11 013.55 €
Nouveau prêt achat mur du bar	154 608.71 € *	2017	22	2.11	trimestrielle	Constante :2 186.45 €	8746.00 €
Ancien prêt comblement marnière renégocié	150 122.66 €	2011	14	3.57	annuelle	Progressif : 13024.32 à 13 093.13 €	13 099.38 €
Nouveau prêt comblement marnière	103 714.00 € *	2017	13	1.45	trimestrielle	Dégressive de 2 246.94 € à 1 903.37 €	88987.76 à 7613.48 €

* capital restant du à la date d'échéance 2017 + frais de renégociation



Travaux réalisés

Au cours de ce premier quadrimestre ont été réalisés les premiers chantiers communaux en collaboration et soutien de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure



Espaces verts

- ⇒ Elagage des marronniers place Marcel Picard
- ⇒ Abattage des peupliers espace vert rue Robert Huet
- ⇒ Elagage des érables placette de retournement rue Robert Huet
- ⇒ Elagage des frênes bassin de rétention route de Venon
- ⇒ Débroussaillage des chemins ruraux périphérique du centre bourg



Bâtiments communaux



- ⇒ Vérification des installations électriques et gaz (salle des fêtes, salle de réunions, église, mairie et ateliers techniques)
- ⇒ Etablissement d'un diagnostic thermique (salle des fêtes, mairie)
- ⇒ Peinture murale dans la salle des fêtes

Acquisition matériel

Avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération et de Mme Duranton et M Maurey sénateurs, du matériel professionnel a été acheté

- ⇒ Tracteur tondeuse ISEKY

Cout HT : 18309 €, Financement CASE 7 654 € Fond parlementaire 3 000 € **reste à la charge commune 7655 €**

- ⇒ Divers petits matériels de bricolage (remorque, taille haie,..)

Cout HT : 2 831.88 €, Fond parlementaire 1 415.94€ **reste à la charge commune 1 415.94 €**



Formation professionnelle

Conformément aux obligations du code du travail, suivi de session de formations

Techniques

- ⇒ Habilitation électrique : opérations d'ordre électrique simples et manœuvres BS-BE et HE Manoeuvre (HTA)
- ⇒ Utilisation en sécurité d'une tondeuse autoportée

Secrétariat

- ⇒ Mise en place du Prélèvement à la source des impôts sur le revenus
- ⇒ Logiciel gestion du cimetière

SIVOS



Groupe scolaire Claude Poiret

En vue de la prochaine rentrée scolaire, nous vous invitons les parents des enfants nés en 2014 de la commune à venir les inscrire en mairie sur le temps de permanence du SIVOS.

Pour cela il conviendra de se munir du livret de famille et du carnet de santé du bébé.

Attention, les horaires de permanence ont changé : lundi de 13h30 à 17h30.



ECLAIRAGE PUBLIC

Par délibération datée du 07 février 2017, le conseil municipal a décidé d'optimiser les plages horaires de fonctionnement des éclairages publics. Se fondant sur la volonté de maîtriser les dépenses d'électricité et de maintenance des candélabres, il a donc été choisi d'ajuster les plages horaires d'extinction des lampes de 22h30 à 5h00 du 16 septembre au 31 mai.

Du 1er Juin au 15 Septembre bénéficiant de la luminosité naturelle l'éclairage public sera mis au repos.



Vie associative

Depuis le 14 février 2017 les adhérents du Club Soleil d'Automne ont élus un nouveau bureau. Mme Claudine TROISMOULINS assume la présidence accompagnée de M Alain DESORMEAUX au poste de Vice-Président, Mme Nicole DESORMEAUX en tant que Trésorière, Mme Evelyne BURDZY en charge du secrétariat.

La municipalité exprime son soutien à la nouvelle équipe tout en remerciant M DESORMEAUX et son équipe pour le travail réalisé durant les 12 années de sa présidence.

Calendrier associatif

16 juin : voyage organisée par le Club Soleil d'Automne

24 et 25 juin: le comité festif organise la fête communale, foire à tout,

01 juillet : kermesse de l'école organisée par l'ACEPS

09 et 10 septembre : foire à tout

Week-end du 09-10 décembre : arbre de Noël des enfants de la commune

31 décembre : soirée saint Sylvestre



Repas des aînés



Le 18 mars 2017 après une pause de 4 ans, une quarantaine de nos aînés a répondu présent pour venir partager le Repas des aînés. Pour aider à digérer le repas préparé par M Courtonne, nos convives ont pu faire quelques pas de danse dans une ambiance festive et conviviale. Merci à Elise GOSSE, Lana AUFFRERE et Steven ONFRAY qui ont assuré bénévolement le service.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat

A l'occasion de la réunion de conseil municipal du 28 mars 17, les élus ont été conviés à débattre des orientations du Plan d'Aménagement de Développement Durable du PLUi H. Ces orientations ne sont pas opposables aux tiers, mais il s'agit des grandes lignes du document que le règlement et le zonage doivent respecter.



Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysages, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Ces orientations concernent l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Surtauville est intégré au même titre que 14 autres communes sur les 36 composant la CASE dans la catégorie dite « des villages ».

Quelques exemples d'orientations projetées sur cette typologie de territoire inscrits dans le PADD :

- ⇒ **Accompagner une croissance de 15 à 20 % du développement démographique envisagé sur la communauté d'agglomération soit l'accueil de 900 à 1 200 nouveaux habitants et la construction de 600 à 700 nouveaux logements .**
- ⇒ **Assurer le développement des commerces et services de proximité au sein des pôles d'équilibre et des villages.**
- ⇒ **Vivre en harmonie avec les contraintes du territoire « les risques d'inondations, les risques liés aux mouvements de terrains ».**
- ⇒ **Favoriser au sein des villages le maintien et le développement de l'activité artisanale .**
- ⇒ **Développer les villages tout en limitant l'étalement urbain et préservant le cadre de vie.**
- ⇒ **S'appuyer sur le tourisme vert pour un développement soutenable du territoire en développant les activités touristiques, sportives et de loisirs implantées en milieu naturel.**
- ⇒ **Préserver et optimiser les ressources en prenant appui sur l'agriculture comme force économique du territoire et acteur dans la gestion des paysages .**

La volonté des élus communautaires est de conserver et développer le dynamisme du territoire en s'assurant de préserver le cadre de vie urbain et rural qui fait sa force.

Répondant en grande partie aux aspirations municipales, les membres du conseil municipal ont toutefois émis quelques observations:

- ⇒ Déplorent que la commune ne fait pas partie du plan de développement de la fibre optique,
- ⇒ Remarquent l'absence de mention de développement de la filière de méthanisation,



Vous êtes conviés à venir prendre plus amples connaissances du PADD en mairie et apposer vos remarques et suggestions dans le dossier de concertation mise à disposition du public.



Vivre ensemble:

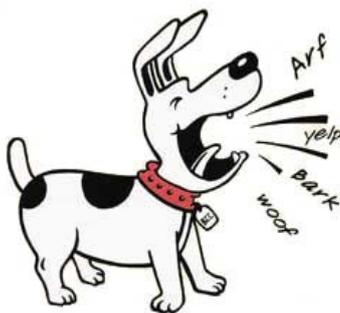
Avec le retour des beaux jours, nous souhaitons rappeler quelques règles de vie en communauté :

- ⇒ par arrêté préfectoral il est interdit de brûler les déchets à moins de 50 mètres des bâtiments
- ⇒ le dépôt de déchets végétaux en dehors des bacs ou de la déchetterie est à proscrire



Déchetterie de La Haye-Malherbe - Rue de la Ravine
Mardi, jeudi, vendredi : 14 h à 18 h
Mercredi, samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- ⇒ le dimanche et les jours fériés, l'usage des matériels bruyants est fortement déconseillé,
- ⇒ par application du règlement sanitaire départemental, l'écoulement des eaux usées est interdit sur le domaine public,
- ⇒ l'entretien des clôtures végétales en limite séparative est demandé,



Dans les lieux publics, ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse cf Loi N° 83.629 du 12 juillet 1983.

Vous devez partir en week-end et ne pouvez pas emmener votre animal préféré, une solution vous est proposée de gardiennage canin par Mme Goudemare. Pour de plus amples renseignements contacter au 06.23.88.52.59



La Communauté d'Agglomération Seine-Eure met en place des aides et solutions spécifiques pour la gestion de nos déchets verts et encombrants.

Pour toutes demandes d'informations sur l'opération mulching, Contacter la Direction de la Propreté et des Déchets.
02.32.50.85.64



Secrétariat

Nous vous informons que durant la période estivale du 1^{er}/06/2017 au 31 aout 2017. Le secrétariat de la mairie sera fermé. Les permanences des élus seront quand à elles maintenues aux heures habituelles soit de 18h à 19h les mardis et jeudis.



Toutefois , en cas d'urgence vous pourrez joindre Mr PICARD (Maire) ainsi que Mme MARIE (Adjointe) sur leur téléphone personnel. 07.82.24.84.01 et 06.14.67.05.17

Etat civil

Naissances: 01 avril 17 Melle DUGORD Victoire et 15 avril 17 Melle VIEL Elye

Mariage: le 03 février 17 de Mme PICARD Annie et M SOLIVERIES Pascal

Décès: le 18 avril 17



Site Internet

L'actuel site Internet de la commune n'étant plus exploitable, le conseil municipal a décidé de travailler avec la société LOGIPRO pour créer un nouveau.

D'ici quelques semaines nous aurons le plaisir de revenir vers vous pour vous présenter celui-ci



Insectes

Avec le retour des beaux jours, les insectes sont également de retour. La destruction des nids de guêpes, frelons, bourdons et autres insectes n'étant plus assurée par les services de secours il convient de faire appel à des professionnels. Les coordonnées de ces entreprises sont accessibles sur internet. La présence de frelons asiatiques étant observée dans le sud du département, toute observation sur la commune doit être remontée en mairie pour alimenter l'inventaire national du patrimoine naturel.

Souvent présente dans les hautes herbes, la tique n'est pas en reste au printemps. L'association Lyme sans frontières soutien et conseille les personnes atteintes.



www.associationlymesansfrontieres.com.

Sauvegarde du patrimoine



Des aides pour sauvegarder votre patrimoine

Soucieux d'entretenir l'héritage des anciens, vous souhaitez restaurer votre patrimoine tout en conservant son caractère originel et ainsi le transmettre aux futures générations dans de bonnes conditions ?

Grâce à la Fondation du Patrimoine, vous pouvez bénéficier du Label vous permettant de bénéficier d'une déduction fiscale : 50% du montant des travaux voire 100% peuvent ainsi être déduits de votre revenu imposable ou de vos revenus fonciers.

Organisme privé reconnu d'utilité publique, la Fondation est en effet habilitée par le Ministère de l'Economie et des Finances à octroyer cette défiscalisation, afin de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques (ni classé, ni inscrit). Elle participe ainsi à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine et favorise la transmission des savoir-faire et des métiers traditionnels.

Les bâtiments éligibles au Label de la Fondation du Patrimoine doivent être représentatifs du patrimoine rural habitable (chaumière, longère, maison de maître, manoir...) ou non habitable (charreterie, colombier, corps de ferme, four à pain, grange, lavoir, moulin...) et visibles de la voie publique.

Une fois le Label accordé, les travaux peuvent commencer. Vous disposez de 5 ans pour effectuer les travaux, et déduisez chaque année de votre revenu imposable les travaux payés l'année concernée.

Si votre projet de restauration s'inscrit dans le cadre d'un projet plus général d'amélioration de votre logement et/ou d'économie d'énergie, vous pouvez vous rapprocher de la Maison de la Rénovation. Service neutre et gratuit, elle vous accueille pour vous conseiller dans vos travaux et leur financement. Un architecte-conseil vous informe deux après-midi par mois, et vous pouvez également bénéficier d'aides financières notamment des subventions pour vos travaux de ravalement de façade (sous certaines conditions).

Pour tout projet de restauration, vous pouvez nous contacter :

Delphine Butelet

Accompagnement dans la sauvegarde du patrimoine ancien

06 07 25 91 80

delphine.butelet@seine-eure.com

Vacances d'été

Accueil de loisirs de Montaure

L'accueil de loisirs de Montaure se situe au cœur du village, à côté du groupe scolaire, ce qui permet en fonction du nombre d'enfants présents de pouvoir disposer des locaux de l'école. La structure est ouverte les mercredis, les vacances scolaires sauf Noël.

L'accueil est habilité à recevoir jusqu'à 40 enfants âgés de 3 à 12 ans. Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe d'animation, un programme selon un thème est établi avant chaque session et distribué aux familles.



Horaires d'ouverture : de 7 h à 18 h 30

Coordonnées :

Accueil de loisirs « La Ruche »

Rue des forières

27400 Montaure



HORAIRES D'OUVERTURE

09 71 00 27 50 www.caseo-seine-eure.fr

Évacuation des espaces 15 min. avant fermeture.

Fermeture les 24, 25 & 31 décembre, 1er janvier & 1er mai.

* Période estivale : ouverture à 10h.

ESPACES INTÉRIEUR EXTÉRIEUR

Lundi 9h30 › 20h 7h30* › 20h

Mardi 9h30 › 22h 7h30* › 20h

Mercredi 9h30 › 20h 7h30* › 20h

Jeudi 9h30 › 20h 7h30* › 20h

Vendredi 9h30 › 22h 7h30* › 20h

Samedi 9h30 › 18h 9h30 › 18h

Dimanche

& jours fériés 9h30 › 18h 9h30 › 18h



Echos des animations

Succès au week-end festif des 17-18 et 19 février organisé par le Comité Festif : 70 personnes à la soirée crêpes, à l'initiation à zumba et participants au loto.



Le soleil était au rendez-vous pour le CAMP DESCOPAINS organisé par JEEP NORMANDIE les 7 et 8 avril.



Une vingtaine de personnes a répondu présent pour la traditionnelle cérémonie du 08 mai avec la présence de deux adhérents de l'association de JEEP NORMANDIE et d'un véhicule.



Une trentaine d'adhérents du club Soleil d'Automne est venue passer un moment de convivialité autour d'un repas tiré du panier.



Pour la 1ère édition de la manifestation COURIR AVEC SYLVIE POUR LA VIE, 200 marcheurs et coureurs sont venus le 14 mai fouler les chemins et les rues de la commune.

